



chpc } LACTARIUM



# Le lactarium de Cherbourg

- Lactarium du Centre Hospitalier Public du Cotentin -

## Notre équipe



**Dr Anne-Sophie PAGES**  
Pédiatre responsable  
du lactarium  
DU Allaitement maternel



**Diane CHAMBREY**  
Cadre de santé  
de Néonatalogie



**Angèle BOUCARD, Natacha DUPONT,  
Émilie FORGET, Valérie LANGLOIS,  
Mylène CLIN, Karine SOULIER**  
Auxiliaires de puériculture



**Stéphanie JOURNÉE**  
Infirmière coordinatrice du  
lactarium et Consultante en  
lactation certifiée IBCLC

# Nos missions

- Recueillir le lait auprès des mamans hospitalisées et des donneuses anonymes
- Garantir la qualité et la sécurité des laits traités
- Réaliser un entretien paramédical et médical des donneuses
- Suivre et conseiller les mamans.

# Quelles conditions ?

## Conditions au don



1 biberon de lait maternel 100 ml/jour



Congélateur à -18°C

## Contre-indications au don



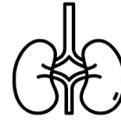
Cigarette



Drogues/ toxiques



Transfusion



Dialyse



Opération neuro-chirurgicale

# Conditions de la collecte



Réaliser les sérologies (ordonnances fournies par le lactarium)

Identifier les biberons de recueil (stériles) et les étiquettes (fournis par le lactarium)

Entretien avec le médecin du lactarium (présentiel ou distanciel)

Entretien infirmier sur les règles d'hygiène (lavage des mains et des seins avec un savon doux, stérilisation de la tétérelle de recueil 10 mn à l'eau bouillante ou stérilisateur)



Mettre les biberons au réfrigérateur (24h max) puis au congélateur à -18°C



## Retour au lactarium

Parce que nous considérons votre don comme un bien des plus précieux, votre lait suit tout un processus de contrôle qualité et de traçabilité.

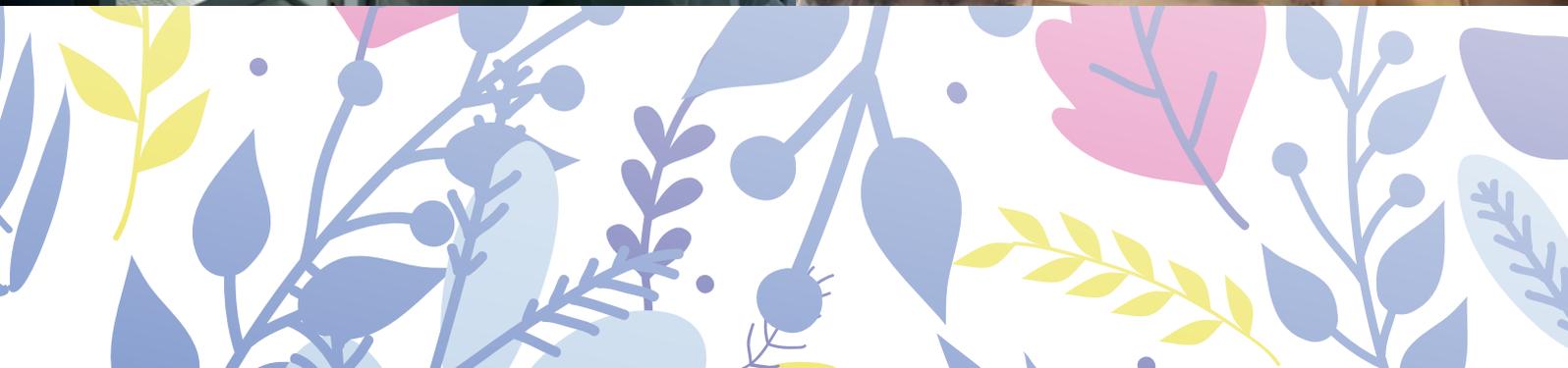
Au retour de la collecte, il va être **stocké** dans un des congélateurs du lactarium en attendant son traitement.

Les biberons vont ensuite être **décongelés** afin d'être **pasteurisés** (62,5°C pendant 30 mn). Un **contrôle** anti-bactérien est effectué avant et après chaque pasteurisation.

Enfin, le lait maternel est **de nouveau congelé** avec une durée d'utilisation de 8 mois après pasteurisation.



Pour la distribution en **Néonatalogie**, l'auxiliaire de puériculture prépare les seringues de lait maternel afin d'être distribué aux bébés prématurés.



### Règlementation

Le décret du 13 juillet 2010 précise les missions, les conditions d'autorisation et d'organisation des lactariums et attribue aux ARS la compétence d'autorisation de ces structures.

C'est pourquoi le lactarium reçoit des visites d'inspection par l'ANSM.

La décision du 3 décembre 2007 définit les règles de bonnes pratiques prévues à l'alinéa 3 de l'article L.2323-1 du Code de la Santé Publique (CSP) :

- Personnel qualifié (habilitations)
- Locaux, matériel (éclairage, température, humidité, ventilation, qualification du matériel)
- Management de la qualité
- Collecte, préparation, qualification biologique, traitement, conservation, distribution, archivage

## En savoir plus ?

Notre équipe pluridisciplinaire assure un **accueil téléphonique 7 jours sur 7** pour répondre à vos questions.

Pour en savoir plus, consultez notre site internet ainsi que nos vidéos sur la chaîne YouTube du CHPC :



[www.ch-cotentin.fr/  
offre-soins/lactarium](http://www.ch-cotentin.fr/offre-soins/lactarium)



[http://tinyurl.com/  
wp7zesn6](http://tinyurl.com/wp7zesn6)



07 60 36 72 51

Comme le don de sang,  
le don de lait maternel  
peut sauver des vies

**Pour toute question, contactez le lactarium  
7 jours/7 de 8h à 16h**

46 Rue du Val de Saire

50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

Mail : [lactarium.cherbourg@ch-cotentin.fr](mailto:lactarium.cherbourg@ch-cotentin.fr)